

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXCEPTIONNELLE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 29 NOVEMBRE 2018 A 20H30**  
**COMMUNE DE COURMANGOUX - 01370**

Dates de convocation et affichage : 26/11/2018 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mireille MORNAY - Michel GAILLARD – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR  
Chloé BAYARD– Yves BAYLE– Christine DUBUJET - Annick HOMBERT - Thierry PARMENTIER - Isabelle TEIL  
Marc TOURNIER - Violaine VARVAT.

Nombre de conseillers présents : 11

Excusés : Christine Dubujet avec pouvoir à Michel Gaillard

Secrétaire de séance : Sébastien Chorrier-Collet

---

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL DU 9 NOVEMBRE 2018**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. PROCEDURE LIQUIDATION JUDICIAIRE RESTAURANT LE CANDI**

Rappel du conseil municipal dernier le 9 novembre : Information de la liquidation judiciaire du restaurant au 10 octobre 2018 et de la désignation de MJ Synergie comme mandataire judiciaire. Des offres de reprise sont attendues jusqu'au 25 novembre 2018. A défaut, la procédure de vente aux enchères du matériel et du mobilier sera lancée. Mais la collectivité sera informée si aucune offre n'est faite, et elle pourra faire une offre. Le conseil fixe le maximum possible à 10 000 €.

Le 26 novembre 2019, Mme le Maire a été informé par le mandataire qu'aucune offre valable n'avait été faite, et qu'il lançait la procédure de vente aux enchères. Mais comme proposé, si la collectivité s'engageait pour racheter le matériel et le mobilier, un courrier devait être fait rapidement pour stopper la procédure de vente aux enchères.

Ce courrier a donc été fait au mandataire par Mme le Maire comme l'avait mandaté le conseil municipal lors de la réunion du 9 novembre, et ce jour, le conseil doit délibérer pour fixer le montant du rachat du matériel et mobilier.

**Mme le Maire propose la somme de 5000€ pour le rachat du matériel et du mobilier du Candi, somme qui est approuvée à l'unanimité.**

**Il convient de créer une opération « Le Candi » en investissement pour la somme de 20 000 €, somme qui sera prise sur l'opération « Eaux pluviales de Roissiat Rue de la Fontaine ».**

Mme le Maire informe également le conseil municipal qu'elle a contacté la direction du développement économique de la CA3B qui peut nous accompagner dans la recherche d'un nouvel acheteur ou gérant. Des fonds d'aides sont également prévus pour le redémarrage des structures.

**3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.**

- a- Dans le cadre du regroupement des syndicats des eaux, il convient de désigner les 2 nouveaux membres. Yves Bayle sera le titulaire et Thierry Parmentier sera le suppléant.
- b- Délibération pour l'encaissement d'un chèque de 1673€ de LBSA pour la vente de bois communaux.
- c- Avenant de la convention n° 218531 de la Chambre d'Agriculture pour l'épandage des boues de la STEP de Cheignat. La réalisation du curage de la lagune se fera en 2 temps avec un coût supplémentaire de 1382€ HT.

Fin de réunion à 21h30.

Prochaine réunion du conseil municipal le 14 décembre 2018 à 19h.